

# Déclaration relative aux principales incidences négatives destinée aux acteurs des marchés financiers

Déclaration externe

## Résumé

Le rapport sur les principales incidences négatives sur la durabilité<sup>1</sup> 2022 est préparé conformément au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après dénommé « SFDR », en acronyme anglais) qui vise à améliorer la transparence des informations relatives à la durabilité sur les marchés financiers. Ce rapport consolide les principales incidences négatives sur la durabilité de 2022 des produits financiers<sup>2</sup> gérés par ING Solutions Investment Management S.A., société anonyme constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162705 avec le numéro LEI 549300RGYP2I13ZXFMO2 (ci-après dénommée "ISIM", "nous" ou "la Société de gestion") pour la fourniture de services de gestion d'investissements.

ISIM estime qu'investir va de pair avec la responsabilité des conséquences qui en découlent. Non seulement les conséquences financières, mais aussi celles qui influencent la société. En étant conscients des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous sommes mieux à même de gérer les risques et les opportunités et de contribuer à une économie plus durable en prenant des décisions d'investissement qui sont bénéfiques tant pour les investisseurs que pour la société.

Afin d'atténuer l'impact négatif de ses investissements, ISIM évalue les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après dénommés « PAI ») à travers trois outils d'intégration ESG : exclusions, l'actionnariat actif (engagement / vote) et la sélection des investissements (le score de sensibilisation à la durabilité).

Pour chaque produit, ISIM définit l'approche d'investissement ESG qui est appliquée (traditionnelle, responsable, durable, à impact ou de pension).

ISIM examine les incidences négatives sur la durabilité des produits ressortissant des approches d'investissement responsable, durable, à impact et de pension. Pour les produits financiers couverts par l'approche d'investissement traditionnelle, nous ne prenons en compte que les exclusions légalement requises.

ISIM s'est engagé à mesurer les 16 principales incidences négatives obligatoires ainsi que deux autres, que nous estimons importantes pour la planète et la société. Pour 2022, ISIM n'avait aucun investissement pour lequel les PAI liés aux actifs immobiliers étaient applicables.

### **Indicateurs liés au climat et à l'environnement :**

- |  |  |
|--|--|
| 1. Émissions de GES  | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique                      |
| 2. Empreinte carbone   | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité |
| 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements             | 8. Rejets dans l'eau   |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  |
| 5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable      |  |

---

<sup>1</sup> Ce document peut être disponible en anglais et dans d'autres langues selon les pays où la commercialisation des fonds est effectuée. En cas de divergences, la version anglaise prévaudra.

<sup>2</sup> Lorsque nous utilisons le terme produits financiers dans le présent document, nous faisons référence aux fonds ISIM.

### **Questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption**

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé

13. Mixité au sein des organes de gouvernance

14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

### **Indicateurs applicables aux investissements dans des entités souveraines et supranationales**

15. Intensité de GES

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

### **Indicateurs facultatifs que ISIM prend en compte**

17. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone

18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus

### **La collecte des données des PAI**

Ce rapport sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité a été réalisé en 2023 sur la base des données relatives à l'année 2022. Ce premier rapport couvre la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Les dates de collecte des PAI : 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année. Les données à reporter sont les 18 indicateurs tels que décrits ci-dessus. Après chaque collecte de données, les chiffres seront analysés en essayant de réduire les principales incidences négatives identifiées pour l'avenir. Les mesures à prendre seront définies une fois que davantage de données seront disponibles sur le marché.

La moyenne par PAI des 4 calculs sera publiée sur notre [site Internet dédié au SFDR](#) au plus tard le 30 juin de chaque année.

Pour ce premier rapport, les données relatives aux 18 indicateurs et rapportées dans le tableau ci-dessous sont basées sur des portefeuilles de produits financiers au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2022 sur lesquels, pour chacun d'eux, des données PAI disponibles au 31 décembre 2022 ont été appliquées. La décision qui sous-tend cette approche repose sur le fait que la qualité des données des PAI disponibles a été faible tout au long de l'année 2022, mais s'est améliorée au fil du temps.

Les PAI (à l'exception du PAI 1) sont exprimés sous la forme d'un ratio de la « valeur actuelle de l'ensemble des investissements » ou en pourcentage de millions d'euros investis dans l'ensemble des investissements. Conformément aux « Questions et réponses » (Q&A) sur le règlement délégué SFDR (Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission) du 17 novembre 2022, et compte tenu des orientations supplémentaires fournies par les points 25, 26 et 27 du « Document de consultation conjoint du 12 avril 2023 » publié par le Comité mixte des autorités de surveillance européennes, ISIM a pris en considération, aux fins du calcul de tous les PAI (à l'exception du PAI 1), tous les investissements directs et indirects de ses produits financiers, que ce soit dans des sociétés, des entités souveraines ou des institutions supranationales. Par conséquent, le même dénominateur s'applique à tous les PAI (à l'exception du PAI 1), bien que cela puisse entraîner des incohérences entre le numérateur et le dénominateur.

## Description des principales incidences négatives (PAI) – Tableau des 18 indicateurs PAI pour 2022

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT</b>						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	948.028 tCO2e	N/A	Émissions directes exprimées en tonnes de CO2 provenant de sources détenues ou contrôlées directement par les sociétés, ainsi que les émissions produites par la chimie des procédés sur site.	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Exclusions</b> Dans les approches d'investissement responsable, durable et à impact, ISIM a exclu les entreprises ayant un impact très négatif sur le climat, comme, par exemple, les sociétés productrices d'électricité par centrale à charbon, ou impliquées dans l'extraction de charbon. Dans les approches d'investissement durable et à impact, davantage d'entreprises sont exclues en raison de leur impact sur le climat (comme celles impliquées dans le pétrole, le gaz non conventionnel et l'énergie nucléaire).</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b> Vote et engagement thématique</p>
		Émissions de GES de niveau 2	278.077 tCO2e	N/A	Émissions indirectes exprimées en tonnes de CO2 induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou de froid. Ces émissions sont indirectes, car elles se produisent au point de production.	
		Émissions de GES de niveau 3	8.397.058 tCO2e	N/A	Toutes les autres émissions indirectes exprimées en tonnes de CO2 qui sont une conséquence des activités des sociétés, mais qui proviennent de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par eux	
		Émissions totales de GES	9.623.163 tCO2e	N/A	Total des émissions de niveau 1, 2 et 3 exprimé en tonnes de CO2	

	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 1 et 2, en tonnes de CO2e/million d'euros	37,77 tCO2e/MEur	N/A	<p>La quantité d'émissions spécifiées (en tonnes) divisée par le montant investi (en euros) est appelée l'empreinte carbone d'un portefeuille. Empreinte carbone pour les émissions de niveau 1 et 2 en tonnes de CO2e/mio EUR</p>	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b> Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 2 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b>Exclusions</b> Dans les approches d'investissement responsable, durable et à impact, ISIM a exclu les entreprises ayant un impact très négatif sur le climat, comme, par exemple, les sociétés productrices d'électricité par centrale à charbon, ou impliquées dans l'extraction de charbon. Dans les approches d'investissement durable et à impact, davantage d'entreprises sont exclues en raison de leur impact sur le climat (comme celles impliquées dans le pétrole, le gaz non conventionnel et l'énergie nucléaire.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b> Vote et engagement thématique</p>
		Empreinte carbone de niveau 1, 2 et 3, en tonnes de CO2e/million d'euros	299,23 tCO2e/MEur	N/A	<p>La quantité d'émissions spécifiées (en tonnes) divisée par le montant investi (en euros) est appelée l'empreinte carbone d'un portefeuille. Empreinte carbone pour les émissions de niveau 1, 2 et 3 en tonnes de CO2e/mio EUR</p>	

	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES pour les émissions de niveau 1 et 2 en tonnes de CO2e/mio EUR	87,28 tCO2e/MEur	N/A	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements pour les émissions de niveau 1 et 2	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b> Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a également tenu compte d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 3 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b>Exclusions</b> Dans les approches d'investissement responsable, durable et à impact, ISIM a exclu les entreprises ayant un impact très négatif sur le climat, comme, par exemple, les sociétés productrices d'électricité par centrale à charbon, ou impliquées dans l'extraction de charbon. Dans les approches d'investissement durable et à impact, davantage d'entreprises sont exclues en raison de leur impact sur le climat (comme celles impliquées dans le pétrole, le gaz non conventionnel et l'énergie nucléaire</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b> Vote et engagement thématique</p>
		Intensité de GES pour les émissions de niveau 1, 2 et 3 en tonnes de CO2e/mio EUR	560,17 tCO2e/MEur	N/A	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements pour les émissions de niveau 1, 2 et 3	

	<p>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p>	<p>4,38 %</p>	<p>N/A</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p>	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b>  Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 4 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b>Exclusions</b>  Dans les approches d'investissement responsable, durable et à impact, ISIM a exclu les entreprises ayant un impact très négatif sur le climat, comme, par exemple, les sociétés productrices d'électricité par centrale à charbon, ou impliquées dans l'extraction de charbon. Dans les approches d'investissement durable et à impact, davantage d'entreprises sont exclues en raison de leur impact sur le climat (comme celles impliquées dans le pétrole, le gaz non conventionnel et l'énergie nucléaire.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b>  Restrictions (par exemple, liées à l'extraction de charbon thermique)</p>
--	---	--	---------------	------------	--	---

	<p>5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</p>	<p>Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie</p>	<p><i>Part de consommation d'énergie non renouvelable :</i></p> <p>28,58 %</p> <p><i>Part de production d'énergie non renouvelable :</i></p> <p>3,12 %</p>	<p>N/A</p>	<p>Part de la consommation d'énergie non renouvelable et de la production d'énergie des entreprises bénéficiaires par rapport aux sources renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie</p>	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b> Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 5 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b>Actionnariat actif (engagement/vote)</b> ISIM engage le dialogue avec les sociétés en portefeuille et elle vote aux assemblées des actionnaires. Un des thèmes abordés lors de ce dialogue est « Responsible Cleantech » (la technologie propre et responsable). Lorsque nous recourons à des gestionnaires externes d'actifs, nous nous fions à leur politique de vote et à leur propre engagement. Pour tout complément d'information sur notre politique de vote, veuillez consulter nos <a href="#">Directives en matière de vote.</a></p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b> Vote et engagement thématique</p>
	<p>6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</p>	<p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique</p>	<p>2,11 GWh/MEur</p>	<p>N/A</p>	<p>Consommation d'énergie des entreprises bénéficiaires des investissements, en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires, par secteur ayant un impact majeur sur le climat</p>	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b> Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 6 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b> Engagement thématique</p>



<p>Biodiversité</p>	<p>7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</p>	<p>Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones</p>	<p>5,53 %</p>	<p>N/A</p>	<p>Proportion d'investissements dans des sociétés ayant des sites/activités dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones</p>	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b>  Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 7 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b>Actionnariat actif (engagement/vote)</b>  ISIM engage le dialogue avec les sociétés en portefeuille et elle vote aux assemblées des actionnaires. Un des thèmes abordés lors de ce dialogue est la déforestation. Pour tout complément d'information sur notre politique de vote, veuillez consulter nos <a href="#">Directives en matière de vote</a>.</p> <p><b>Exclusions</b>  Les sociétés ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité peuvent être exclues à la suite d'un screening des controverses.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b>  Engagement relatif aux activités liées à la production et à la distribution d'huile de palme.</p>
---------------------	---	--	---------------	------------	---	--

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,09 t/MEur	N/A	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b> Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 8 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b> Engagement thématique (gestion de l'eau)</p>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2,88 t/MEur	N/A	Déchets dangereux et radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires des investissements, en tonnes par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b> Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 9 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b> Engagement sur la controverse.</p>

## INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

<p>Les questions sociales et de personnel</p>	<p>10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>0,50 %</p>	<p>N/A</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b>  Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 10 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b>Exclusions</b>  Les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont reprises dans la vérification de controverse. Dans les approches d'investissement durable et à impact, ISIM n'investit pas dans des sociétés impliquées dans des activités ou des produits très ou sérieusement controversés. Dans l'approche d'investissement responsable, ISIM n'investit pas dans des sociétés impliquées dans des activités ou des produits sérieusement controversés. Le degré de controverse des activités ou des produits (très ou sérieusement controversé) est défini par un fournisseur externe de données.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b>  Vote, engagement sur la controverse, restrictions (lorsque l'engagement est considéré comme (devenu) impossible).</p>
---	---	--	---------------	------------	--	--

	<p>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations</p>	<p>42,70 %</p>	<p>N/A</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations</p>	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b>  Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 11 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b>  Nos processus d'engagement reposent sur des normes internationalement reconnues en matière de comportement des entreprises, telles que définies par le Pacte mondial des Nations unies, le Réseau international Corporate Governance Network (ICGN) et l'OCDE, entre autres, selon les deux modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'engagement sur la controverse se concentre sur les sociétés qui portent sérieusement et structurellement atteinte à des critères normatifs en matière de bonne gouvernance, de droits humains, de relations de travail, d'environnement et de corruption.</li> <li>- L'engagement thématique se concentre sur plusieurs thèmes ayant une incidence significative sur la société. Ces thèmes ont des objectifs communs (comme définis par les objectifs de développement durable) et couvrent des risques significatifs (comme définis par le Forum économique mondial).</li> </ul>
--	--	--	----------------	------------	--	---

	<p>12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</p>	<p>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	<p>0,35 %</p>	<p>N/A</p>	<p>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements</p>	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b>  Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 12 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b>Actionnariat actif (engagement/vote)</b>  ISIM engage le dialogue avec les sociétés en portefeuille et elle vote aux assemblées des actionnaires. Un des thèmes abordés lors de ce dialogue est « Future of Work » (l'avenir du travail). Un aspect important de ce thème est l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour tout complément d'information sur notre politique de vote, veuillez consulter nos <a href="#">Directives en matière de vote</a>.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b>  Vote et engagement thématique</p>
--	--	--	---------------	------------	--	---

	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	22,75 %	N/A	Ratio de femmes et hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements, en pourcentage du nombre total de membres de ces organes	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b> Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI 13 est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b>Actionnariat actif (engagement/vote)</b> ISIM engage le dialogue avec les sociétés en portefeuille et elle vote aux assemblées des actionnaires. Un des thèmes abordés lors de ce dialogue est « Future of Work » (l'avenir du travail). Un aspect important de ce thème est l'égalité entre les hommes et les femmes. Pour tout complément d'information sur notre politique de vote, veuillez consulter nos <a href="#">Directives en matière de vote</a>.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b> Vote et engagement thématique</p>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00 %	N/A	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées controversiële wapens <sup>3</sup>	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Exclusions</b> Dans les stratégies d'investissement qu'elle gère, ISIM n'investit en aucun cas dans les sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b> Exclusions</p>

<sup>3</sup> Le chiffre indiqué pour le PAI 14 concerne les actions de sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées, selon la définition utilisée dans ce rapport (c'est-à-dire les mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques). Bien que les armes nucléaires ne fassent pas partie de cette définition, ISIM mesure l'exposition de ses produits financiers à ces armes, car ISIM ne veut pas contribuer financièrement au développement, à la production, à l'entretien ou à la commercialisation d'armes nucléaires. Bien qu'ISIM n'investisse pas directement dans des entreprises impliquées dans les armes nucléaires, un pourcentage de 0,21% de ses investissements est indirectement impliqué dans les armes nucléaires, en raison de l'exposition indirecte à travers certains des fonds sous-jacents de ses produits financiers.

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENT DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

<p style="text-align: center;">Environnement</p>	<p style="text-align: center;">15. Intensité de GES</p>	<p style="text-align: center;">Intensité de GES des pays d'investissement</p>	<p style="text-align: center;">0,04 KtCO<sub>2</sub>e/MEur</p>	<p style="text-align: center;">N/A</p>	<p style="text-align: center;">Intensité de GES des pays dans lesquels nous investissons</p>	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b> Lors de l'évaluation des titres souverains dans ses approches durables et à impact, ISIM tient compte également d'aspects non financiers. Le progrès en matière de politique climatique en fait partie. Nous utilisons l'Indice de performance environnementale (EPI) pour le mesurer. Dans son approche d'investissement à impact, ISIM investit exclusivement dans des obligations vertes, sociales et de développement durable.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b> Restrictions</p>
<p style="text-align: center;">Social</p>	<p style="text-align: center;">16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales</p>	<p style="text-align: center;">Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.</p>	<p style="text-align: center;">0,01 %</p>	<p style="text-align: center;">N/A</p>	<p style="text-align: center;">Nombre de pays dans lesquels nous investissons impliqués dans des violations des droits sociaux (nombre absolu et nombre relatif divisé par l'ensemble des pays dans lesquels nous investissons) tels que mentionnés dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations unies et, le cas échéant, la législation nationale.</p>	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Exclusions</b> ISIM exclut de ses investissements directs les pays qui violent sérieusement les droits sociaux.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b> Restrictions</p>

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p>ISIM n'investit pas directement dans l'immobilier dans aucun de ses stratégies d'investissement.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b></p> <p>ISIM n'investit pas directement dans l'immobilier dans aucun de ses stratégies d'investissement.</p>
Efficacité énergétique	18. Exposition des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p>ISIM n'investit pas directement dans l'immobilier dans aucun de ses stratégies d'investissement.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b></p> <p>ISIM n'investit pas directement dans l'immobilier dans aucun de ses stratégies d'investissement.</p>

## AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Emissions	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	30,71 %	N/A	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b></p> <p>Lors de l'évaluation des sociétés, ISIM a tenu compte également d'aspects non financiers. Ceux-ci étaient repris dans un indicateur : le score de sensibilisation à la durabilité. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. L'indicateur PAI pour les émissions est repris dans ce score. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b></p> <p>Non pris en compte (mais calculé et inclus dans le chiffre consolidé d'ISIM).</p>
-----------	--	---	---------	-----	---	---



Social	Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif)	9,86	N/A	La répartition des revenus et l'inégalité économique entre les participants de chaque économie, y compris un indicateur quantitatif.	<p><b><u>APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT</u></b></p> <p><b>Sélection des investissements (score de sensibilisation à la durabilité)</b></p> <p>ISIM examine également des aspects non financiers dans ses approches d'investissement durable et à impact lorsqu'elle évalue les titres souverains. Elle ne sélectionne que les pays obtenant un score supérieur à la moyenne pour cet indicateur PAI. De plus, la méthode de sélection tient en compte la politique sociale, qui est évaluée à l'aide de l'Indice de progrès social (SPI). Les pays appliquant la peine de mort sont également exclus de ces approches d'investissement. Dans son approche d'investissement à impact, ISIM investit exclusivement dans des obligations vertes, sociales et de développement durable.</p> <p><b><u>APPROCHE PENSION</u></b></p> <p>Non pris en compte (mais calculé et inclus dans le chiffre consolidé d'ISIM).</p>
--------	--	--	------	-----	--	---

## Commentaire annuel sur les résultats et les objectifs

Comme ce rapport est le premier depuis l'entrée en vigueur du règlement SFDR (alors que la nouvelle Directive sur les rapports de développement durable des entreprises (CSRD) entrera en vigueur l'année prochaine), la disponibilité et la qualité des données sont encore très faibles, car certains chiffres relatifs aux sociétés bénéficiaires des investissements ou aux souveraines et entités multinationales peuvent manquer, ou être partiellement ou totalement basés sur des estimations.

ISIM a réussi à améliorer le niveau de durabilité de ses produits financiers, tout en transformant certains de ses fonds article 6 en fonds article 8. Au niveau ISIM, à compter du 31 décembre 2022, la plupart de nos produits financiers<sup>4</sup> sont classés au titre de l'article 8 du SFDR. Les fonds article 8 d'ISIM qui promeuvent les caractéristiques E/S, mais ne font aucun investissement durable, font partie de notre approche responsable. Les fonds article 8 d'ISIM qui promeuvent les caractéristiques E/S, et ont une proportion minimale d'investissements durables, font partie de notre approche durable. Ce positionnement nous a permis de limiter les principales incidences négatives de nos investissements. En 2023, ISIM a lancé le nouveau fonds article 9, qui fait partie de notre approche à impact.

Suite à l'amélioration du niveau de durabilité des fonds article 8 et à la mise à niveau des fonds article 6 vers fonds article 8, une amélioration peut également être observée sur certains PAI, tels que les indicateurs d'émissions de GES de niveau 1, d'intensité de GES de niveau 1 et de l'empreinte carbone de niveau 1.

La disponibilité des données relatives à certains PAI est encore très faible ; par exemple les PAI pour la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, les rejets dans l'eau, le ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, ou l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé. En outre, les chiffres actuellement déclarés pour tous les PAI pourraient diverger considérablement à l'avenir lorsque davantage de données seront disponibles.

Nous avons réussi à transférer une partie importante des investissements de nos fonds vers des fonds sous-jacents d'article 8 ou 9 ou des investissements directs qui promeuvent les caractéristiques E/S et/ou sont des investissements durables. Néanmoins, il reste encore quelques incidences négatives résiduelles principalement apportées par certains investissements traditionnels.

Pour l'avenir, ISIM s'attend à ce qu'il y ait une amélioration des principaux indicateurs d'incidence négative en raison des facteurs suivants :

- davantage de fonds de l'offre d'ISIM seront reclassés de fonds article 6 à fonds article 8 ;
- lancement d'un fonds article 9 ;
- l'engagement des sociétés envers plus de durabilité, ce qui s'entraînera moins d'incidences négatives de leurs activités ;
- augmentation des investissements dans des sociétés et d'autres fonds qui visent à améliorer leur durabilité ;
- plus d'engagement de la part des gestionnaires d'investissement auprès des sociétés sur les questions de durabilité ;
- amélioration des critères d'évaluation de la durabilité.

---

<sup>4</sup> Annexe 1 : Liste de tous les produits financiers couverts par ce rapport

## Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Dans ses différentes approches d'investissement ESG, ISIM applique des politiques spécifiques pour identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### APPROCHES D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, DURABLE ET À IMPACT

ISIM a deux politiques servant à identifier et à hiérarchiser les principales incidences négatives sur la durabilité :

#### 1. Global Environmental and Social Risk Management Policy

En tant qu'entité de ING Group, ISIM applique la Global Environmental and Social Risk Management Policy d'ING (Politique mondiale de gestion des risques environnementaux et sociaux). Cette politique exclut un certain nombre de sociétés des investissements en raison de leurs activités ou de leur comportement. De plus amples informations sur cette politique sont disponibles [ici](#).

#### 2. Principes d'investissement responsables

L'examen des principales incidences négatives par ISIM dépend de l'approche d'investissement décrite dans les Principes d'investissement responsable. ISIM distingue quatre approches d'investissement dans ces principes : traditionnelle, responsable, durable et à impact. Les approches d'investissement durable et à impact accordent une plus grande priorité à la réduction des incidences négatives que celle à investissement responsable. L'approche d'investissement traditionnelle ne tient pas compte de l'incidence négative sur la durabilité, hors des obligations légales.

Dans les approches d'investissement responsable, durable et à impact, ISIM limite les incidences négatives sur la durabilité en recourant aux exclusions, à une attitude active d'actionnaire et dans le processus de sélection des investissements. Les approches d'investissement durables et à impact accordent une plus grande priorité à l'exclusion des sociétés générant des incidences négatives sur la durabilité au cours de la sélection des investissements et des produits financiers. Vous trouverez ci-après une brève explication des outils d'intégration ESG utilisés. L'actionariat actif est décrit dans une section dédiée.

### Exclusions

Dans les approches d'investissement responsable et durable, ISIM tient à ne pas investir dans les sociétés dont les services, les produits ou les comportements se font aux dépens des gens, de la planète ou de la société. C'est la raison pour laquelle les gestionnaires des investissements désignés par ISIM évaluent les sociétés sur leurs activités et leur comportement avant d'y investir (en actions ou en obligations). Les sociétés peuvent changer au fil du temps. Les gestionnaires des investissements contrôlent donc les données de toutes les sociétés en portefeuille tous les ans, pour vérifier leur conformité aux Principes d'investissement responsable.

Dans les approches d'investissement responsable, durable et à impact, ISIM limite les investissements dans les sociétés qui :

- ont violé les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes à l'intention des sociétés multinationales de l'OCDE.
- produisent des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, chimiques et biologiques).
- produisent de l'électricité dans des centrales à charbon ou sont impliquées dans l'extraction du charbon.
- produisent des produits du tabac.
- sont impliquées dans les armes, le pétrole, le gaz non conventionnel, l'énergie nucléaire, le divertissement pour adultes, les jeux d'argent, la fourrure ou l'alcool (uniquement pour nos approches durable et à impact).

Si les sociétés tirent plus de 5 % (30 % pour l'énergie nucléaire) de leur chiffre d'affaires dans la production et 10 % dans la distribution pour ces activités, elles ne sont pas reprises dans les approches citées plus haut. De plus, ISIM applique des critères évaluant le comportement des sociétés.

### **Sélection des sociétés (score de sensibilisation à la durabilité)**

Dans ses approches d'investissement responsable, durable et à impact, le gestionnaire des investissements intègre des aspects non financiers dans son processus d'évaluation des sociétés. Ces aspects sont traduits dans un score indicateur. Dans les approches d'investissement durable et à impact, seules les sociétés qui ne se classent pas parmi les derniers 30 % de cette classification sont incluses dans le périmètre d'investissement. Dans l'approche d'investissement responsable, l'indicateur est repris dans l'évaluation globale. Les scores sur l'incidence négative sur la durabilité comptent pour 40 % dans le calcul de cet indicateur. Le gestionnaire des investissements examine également des aspects non financiers dans ses approches d'investissement durable et à impact lorsqu'elle évalue les titres souverains. Ces aspects sont traduits dans un score indicateur. L'évaluation globale tient compte de ce score.

### **Sélection des fonds**

Le gestionnaire des investissements investit dans des fonds gérés par des tiers, comme les fonds d'investissement, les fonds indiciels ou les ETF. Il évalue leur incidence négative sur la durabilité en comparant leurs relations avec cet aspect tel que défini par l'approche d'ISIM dans ce domaine comme décrit plus haut. À cette fin, il envoie une enquête ESG aux gestionnaires de ces produits pour savoir comment ils abordent les aspects controversés comme le tabac, le charbon et les contrevenants au Pacte mondial des Nations unies.

ISIM a sélectionné ces aspects parce qu'ils sont considérés comme contribuant à la limitation des incidences négatives. Les réponses à l'enquête permettent au gestionnaire des investissements de classer ces fonds dans une des quatre approches ESG citées plus haut, en fonction de la gestion des incidences négatives sur la durabilité.

ISIM distingue deux possibilités dans cette classification en fonction des incidences négatives. Le gestionnaire du fonds tiers ne tient pas compte des incidences négatives, auquel cas, le gestionnaire des investissements introduit ce fonds exclusivement dans les portefeuilles suivant l'approche d'investissement traditionnelle. Ou le gestionnaire du fonds tient compte de ces incidences négatives, et, dans ce cas, ce fonds peut être sélectionné pour toutes les approches d'investissement, en tenant compte du niveau et du degré d'intégration. Si le gestionnaire du fonds respecte certaines conditions mais pas toutes, le gestionnaire des investissements peut décider d'initier un processus d'engagement avec lui qui lui demandera de remplir toutes les conditions dans un délai de deux ans. En fonction des conditions qui ne sont pas encore respectées, le gestionnaire des investissements peut décider de classer ces fonds comme tenant compte également des incidences négatives sur la durabilité. Si le processus d'engagement ne débouche pas sur de bons résultats, le fonds est déclassé.

Une enquête supplémentaire est effectuée pour déterminer si un gestionnaire de fonds tient compte des exclusions supplémentaires caractérisant les approches d'investissement durable et à impact. Les réponses à cette enquête et les résultats de l'interview entre le gestionnaire des investissements et le gestionnaire du fonds qui s'ensuit donnent une idée du degré d'intégration des aspects ESG par le gestionnaire du fonds afin de mesurer l'incidence négative des activités des entreprises ou des États sur l'environnement ou la société. Les gestionnaires de fonds plus sensibles à ces aspects peuvent être classés comme conformes à la durabilité. Nous attendons des gestionnaires de fonds durables qu'ils respectent également des normes supplémentaires. Celles-ci sont décrites dans les Principes d'investissement responsable d'ISIM, que se trouvent à [ing-isim.lu/ESG](http://ing-isim.lu/ESG).

Après évaluation des politiques citées ci-dessus, il reste une marge d'erreur dans l'identification et la hiérarchisation des incidences négatives sur la durabilité. Elle naît de l'utilisation de données fournies par des tiers qui peuvent déboucher sur une estimation incorrecte. L'intervention humaine est également génératrice de subjectivité. Lorsque nous investissons dans des actifs gérés par des tiers, nous choisissons des produits les plus proches possible de nos propres politiques, mais la correspondance n'est pratiquement jamais à 100 %. Nous sommes conscients de ces marges d'erreur et nous essayons toujours de les limiter.

## Politiques d'engagement

En tant qu'actionnaire, ISIM s'engage dans certains cas avec les sociétés bénéficiaires des investissements. Cela signifie que nous utilisons nos droits d'actionnaire pour demander aux entreprises de rendre compte de la création de valeur à long terme pour toutes les parties prenantes. Nous contribuons ainsi à un entrepreneuriat responsable et à une bonne gouvernance d'entreprise.

Nous sommes actifs de plusieurs façons. Le gestionnaire des investissements engage le dialogue avec les sociétés et exerce notre droit de vote aux assemblées des actionnaires. De la sorte, nous contribuons à une culture de bonne gouvernance, et nous attirons directement l'attention des sociétés sur les intérêts de nos investisseurs. Lorsque nous recourons à des gestionnaires externes d'actifs, nous nous fions à leur politique de vote et à leur propre engagement. Pour tout complément d'information sur notre politique de vote, veuillez consulter nos [Directives en matière de vote](#).

Notre engagement se concentre sur trois thèmes, en lignes avec les objectifs de durabilité d'ING Group.

1. « Future of work » (l'avenir du travail) : ce thème nous permet de sensibiliser les sociétés aux effets de l'automatisation, de la robotisation et des changements démographiques sur la demande d'affectation des employés. Dans ce contexte, nous nous concentrons sur les sociétés fortement affectées par ces évolutions. C'est un engagement à caractère social.
2. « Responsible Cleantech » (technologie propre et responsable) : ce thème sensibilise les sociétés sur les défis environnementaux et sociaux dans la chaîne de production. Dans ce cadre, nous nous concentrons sur les sociétés qui produisent des solutions climatiques. Cet engagement se concentre sur les aspects environnementaux et sociaux.
3. « Living wage » (Salaire décent) : ce thème vise à encourager le paiement d'un salaire décent dans les chaînes de valeur des secteurs de l'habillement, de l'agroalimentaire et du commerce de détail. Cet engagement se concentre sur l'aspect social.

De plus amples informations sur l'engagement d'ISIM sont disponibles [ici](#).

## APPROCHE PENSION

ISIM a développé et mis en œuvre des politiques strictes pour identifier, hiérarchiser et répondre aux principales incidences négatives. La présente section fournit un résumé de ces politiques, décrites plus en détail dans les « Principes d'investissement responsable - Approche pension » d'ISIM.

ISIM a développé des critères normatifs sur l'investissement responsable auxquels les émetteurs doivent adhérer. Ces critères sont un reflet des lois qui s'appliquent, de nos valeurs, et des normes reconnues internationalement comme les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ils reprennent les exigences minimales à respecter par les sociétés en portefeuille et ils sont régulièrement revus et mis à jour. Des informations détaillées sur les critères, leurs fondements et leur application peuvent être trouvées dans les « Principes d'investissement responsable - Approche pension » d'ISIM.

Le gestionnaire des investissements esquisse l'univers des investissements en grandes lignes. S'il y a de fortes indications qu'un émetteur pourrait ne pas satisfaire à l'une de nos exigences minimales, le gestionnaire d'investissement doit déterminer s'il s'agit d'une violation. L'information sur cette potentielle violation peut provenir de fournisseurs externes d'analyse ou d'engagement ESG, d'analyses effectuées par sa propre équipe d'investissement ou d'autres sources, comme les ONG ou les médias.

Le gestionnaire des investissements suit une démarche de désinvestissement fondée sur l'engagement. Il évalue d'abord si un dialogue est possible avec la société en question sur la limitation des incidences négatives. Si c'est le cas, il commence un processus formalisé d'engagement afin de juger si la société peut rester dans l'univers des investissements. Le gestionnaire des investissements respecte la liste centralisée des restrictions applicables à cet univers. Cette liste est disponible dans les « Principes d'investissement responsable - Approche pension » d'ISIM.

### Liste des exclusions

En ce qui concerne les principales incidences négatives qui ne sont pas de violations des critères d'ISIM en matière d'investissement responsable, le gestionnaire des investissements vise à limiter ces incidences par le biais de ses décisions de vote et de l'engagement thématique. La section suivante aborde nos politiques d'engagement plus en détail.

### Politiques d'engagement

Dans notre rôle d'investisseur à l'échelle mondiale, nous sommes en mesure d'inciter au changement dans le bon sens, lors de nos contacts avec les sociétés visant à limiter les incidences négatives de nos investissements. Pour y parvenir, le gestionnaire des investissements utilise plusieurs méthodes. Il vote aux assemblées des actionnaires et il engage activement le dialogue avec les sociétés, tant en qualité d'actionnaire que de détenteur d'obligations, sur une série de sujets porteurs de changement. Lorsque c'est possible, le gestionnaire des investissements collabore avec des organisations internationales et avec d'autres investisseurs institutionnels pour intensifier l'impact de nos efforts.

Ci-après, nous résumons notre démarche d'engagement et de vote en ce qui concerne les principales incidences négatives. Pour plus de détail sur ce sujet, veuillez vous reporter à notre Politique d'engagement.

### Types d'engagement

Le gestionnaire des investissements engage régulièrement le dialogue avec les sociétés en portefeuille sur les aspects ESG que nous estimons exercer une incidence significative sur leurs activités. Même si, dans de nombreux cas, il s'agit des incidences négatives sur des facteurs de durabilité, ce qui peut conduire à des mesures de restriction, l'accent principal de ces conversations est mis sur la valeur financière de la société. Afin de limiter structurellement et systématiquement les incidences négatives, le gestionnaire des investissements a conçu et mis en place deux types d'engagement :

1. Engagement sur la controverse, en nous concentrant sur les sociétés qui portent sérieusement et structurellement atteinte à nos critères normatifs en matière de bonne gouvernance, de droits humains, de relations de travail, d'environnement et de corruption.
2. Engagement thématique sur des sujets générant une incidence significative sur la société ou l'environnement, et pour lesquels nous estimons que nos efforts d'engagement peuvent faire une différence positive. Ces thèmes ont des objectifs et des risques communs tels que définis par les ODD et le Forum économique mondial. Le gestionnaire des investissements sélectionne les thèmes d'engagement liés aux ESG sur des sujets pertinents et significatifs qui offrent une ouverture suffisante pour influencer positivement le comportement de la société. À l'heure actuelle, nos efforts d'engagement thématique se concentrent sur trois thèmes principaux : (i) la bonne gouvernance, (ii) les ressources naturelles et le changement climatique, et (iii) le travail décent.

Des normes internationalement reconnues en matière de comportement des entreprises comme, par exemple, les principes développés par les Nations unies, l'International Corporate Governance Network (ICGN) et l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) sont utilisées comme point de départ pour ces types d'engagement.

Nous suivons une démarche spécifique à chaque thème et à chaque entreprise prise individuellement. Pour garantir un impact maximum, le gestionnaire des investissements analyse d'abord soigneusement un problème pour déterminer le thème de l'engagement. Puis il identifie la chaîne de valeur liée à ce thème afin de sélectionner les sociétés pour lesquelles l'engagement est le plus nécessaire, et peut être plus efficace. Avant de prendre contact avec ces candidates à l'engagement, nous créons une méthodologie spécifique au thème, avec des objectifs et des jalons définis pour chaque société.

Pour suivre les avancées, le gestionnaire des investissements définit cinq jalons. Il accompagne la société lors de rencontres et en collectant des informations, suit les avancées et évalue si les résultats sont dans les temps. Si ces avancées sont insuffisantes ou que la société n'est pas encline à collaborer, le gestionnaire des investissements peut prendre de nouvelles mesures, comme, par exemple, voter contre les membres du conseil d'administration ou limiter l'investissement.

## **Vote**

Le vote est un des meilleurs moyens à la disposition des actionnaires pour exprimer leurs opinions sur la performance et la stratégie d'une société. Il pousse les sociétés à s'améliorer et il joue un rôle important dans la pression sur la direction à rendre compte aux actionnaires.

Nos activités de vote se concentrent sur trois sujets principaux : (i) les élections aux conseils d'administration et de surveillance, (ii) les résolutions des actionnaires sur la durabilité et (iii) l'alignement de la rémunération des dirigeants avec la performance de la société. Notre politique est de voter activement en faveur de propositions faites par les actionnaires liées aux questions ESG significatives qui pourraient affecter la société. Cette démarche amène régulièrement à voter contre la recommandation de la direction.

Le comportement de vote du gestionnaire des investissements est aligné dans la mesure du possible avec la démarche d'engagement. Lorsque c'est nécessaire et possible, le gestionnaire des investissements utilise ses droits de vote pour renforcer son engagement avec les sociétés.

## Références aux normes internationales

ING Group adhère à de nombreuses initiatives liées aux normes internationales. Les activités d'investissement d'ISIM suivent explicitement les normes suivantes :

- Pacte mondial des Nations unies. Le Pacte mondial est une initiative non contraignante des Nations unies pour encourager les sociétés du monde entier à suivre des politiques durables et socialement responsables et à rendre compte de leurs mises en œuvre. Il est un cadre de travail énonçant dix principes à suivre par les sociétés dans les domaines des droits humains, des relations de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Chez ISIM, nous attendons des sociétés en portefeuille qu'elles respectent ces principes. Si ce n'est pas le cas, nous nous défaisons de la position, après un préavis prédéfini.
- Principes pour l'investissement responsable (PIR) encouragés par les Nations unies. Les PIR sont six principes qui offrent une série d'actions possibles pour intégrer les aspects ESG dans les activités d'investissement. Nous reconnaissons également que l'application de ces principes permet un meilleur alignement des investisseurs avec les objectifs plus globaux de la société. Nous intégrons ces principes dans nos approches d'investissement et nous encourageons nos fournisseurs à faire de même. Nous rendons compte aux PIR tous les ans, information publiquement accessible.

Nous n'utilisons pas de scénarios climatiques prospectifs. Nos portefeuilles sont diversifiés à l'échelle mondiale, et ils tiennent compte des facteurs environnementaux, mais aussi sociaux et de gouvernance. Les scénarios climatiques prospectifs sont toujours entachés de nombreuses incertitudes et n'offrent qu'une vision limitée de l'avenir. Nous suivons les évolutions sur cette question, et nous sommes ouverts à l'utilisation de ces scénarios dès que les données seront plus précises et pertinentes.

## Comparaison historique

La première comparaison historique sera préparée en 2024 et sera basée sur les chiffres de 2023 comparés à ceux de 2022.



## ANNEXE 1 – LISTE DE TOUS LES FONDS 31/12/2022

### ING FUND

Nom du compartiment	Classification SFDR (au 31/12/2022)
ING Multi-Asset Income Fund Conservative	6
ING Multi-Asset Income Fund Moderate	6
ING Multi-Asset Income Fund Balanced	6
ING Multi-Asset Income Fund Active	6
ING Private Banking Optimal Selection Pure Bonds	8
ING Private Banking Optimal Selection Moderate	8
ING Private Banking Optimal Selection Balanced	8
ING Private Banking Optimal Selection Pure Equity	8
ING Sustainable Conservative	8
ING Sustainable Moderate	8
ING Sustainable Balanced	8
ING Sustainable Active	8
ING Sustainable Dynamic	8
ING Multi-Strategy Pure Bonds	8
ING Multi-Strategy Conservative	8
ING Multi-Strategy Moderate	8
ING Multi-Strategy Balanced	8
ING Multi-Strategy Active	8
ING Multi-Strategy Dynamic	8
ING Multi-Strategy Pure Equity	8

### ING ARIA

Nom du compartiment	Classification SFDR (au 31/12/2022)
Corporate +	6
Euro Short Duration Enhanced Return Bond Fund	6
ING Sustainable Bonds	8
Millésime Dynamique	6
Moderate Invest	6
Navido Patrimonial Dynamic	6
Flexible Strategic Allocation	6
ING Global Index Portfolio Very Defensive	8
ING Global Index Portfolio Defensive	8
ING Global Index Portfolio Balanced	8
ING Global Index Portfolio Dynamic	8
ING Global Index Portfolio Aggressive	8
Lion Conservative	8
Lion Moderate	8
Lion Balanced	8
Lion Dynamic	8
Lion Aggressive	8

### ING PRIVATE INVESTMENT SICAV-SIF

Nom du compartiment	Classification SFDR (au 31/12/2022)
Global	6
Lakshmi	6

### ING (B) FUND

Nom du compartiment	Classification SFDR (au 31/12/2022)
Index Portfolio Fund Moderated	6
Index Portfolio Fund Balanced	6
Index Portfolio Fund Dynamic	6

## ING (B) COLLECT PORTFOLIO

Nom du compartiment	Classification SFDR (au 31/12/2022)
ING Core Fund Moderate	8
ING Core Fund Balanced	8
Patrimonial	6
ING Stability Fund	8
ING Personal Portfolio Conservative	8
ING Personal Portfolio Moderate	8
ING Personal Portfolio Balanced	8
ING Personal Portfolio Active	8
ING Personal Portfolio Dynamic	8

## ING SELECT FUND

Nom du compartiment	Classification SFDR (au 31/12/2022)
Actueel Obligaties	8
Actueel Zeer Defensief	8
Actueel Defensief	8
Actueel Neutraal	8
Actueel Offensief	8
Actueel Zeer Offensief	8
Actueel Aandelen	8
Inkomen Zeer Defensief	8
Inkomen Defensief	8
Inkomen Neutraal	8
Inkomen Offensief	8
Inkomen Zeer Offensief	8
Duurzaam Zeer Defensief	8
Duurzaam Defensief	8
Duurzaam Neutraal	8
Duurzaam Offensief	8
Duurzaam Zeer Offensief	8
Duurzaam Aandelen	8
Index Zeer Defensief	8
Index Defensief	8
Index Neutraal	8
Index Offensief	8
Index Zeer Offensief	8

## ING WORLD ICAV

Nom du compartiment	Classification SFDR (au 31/12/2022)
ING WORLD FUND 20/80	8
ING WORLD FUND 30/70	8
ING WORLD FUND 40/60	8
ING WORLD FUND 50/50	8
ING WORLD FUND 65/35	8
ING WORLD FUND 80/20	8
ING WORLD FUND 100/0	8

## STARFUND

Nom du compartiment	Classification SFDR (au 31/12/2022)
Star Fund Balanced	8